

## Concernant les stages

Par **RDelamarre**, le **19/06/2019** à **23:04**

Bonjour.

Dans ma fac il est autorisé un seul et unique stage (une seule convention de stage délivrée) durant la licence de droit, et un autre possible en M1. J'ai cru comprendre qu'il était important de faire des stages pour donner des couleurs à son dossier en vue d'un M2. Mais ne permettre aux étudiants qu'un seul stage en licence et un en M1, n'est-ce pas handicapant ? Et vous, combien de stages avez-vous pu effectuer ?

Merci pour vos retours.

Par **LouisDD**, le **20/06/2019** à **15:07**

Salut

Détenteur d'une licence depuis cette année, je n'ai effectué qu'un stage de 2 semaines dans un TGI.

Certains de mes amis ont pris une option stage cette année et auront pour certains fait deux stages sur leur licence.

Principal problème des stages en licence : on sert à rien... enfin moi on m'a dit que je serai repris avec plaisir en M1, parce qu'à ce moment y'a une maturité juridique qui permet de donner du boulot au stagiaire... alors qu'en licence (et en L2 pour moi) c'était très compliqué...(ça dépend aussi des maîtres de stages).

Quoiqu'il en soit, je compte bien effectuer lors de mon M1 un certain nombre de stage, notamment durant les prochaines vacances d'été (peut être à l'étranger)

A ne pas oublier que les expériences telles jobs d'été peuvent aussi compter positivement dans votre CV.

Par exemple je voudrais faire dans le droit fiscal et le droit des affaires et j'ai l'opportunité de travailler en banque, ba mine de rien comme c'est un cursus qui pourrait déboucher sur un emploi en établissement bancaire, c'est tout bénéf.

Par **antmar**, le **20/06/2019** à **17:46**

[quote]

J'ai cru comprendre qu'il était important de faire des stages pour donner des couleurs à son dossier en vue d'un M2.

[/quote]

Ca dépend du M2 et de la sélection faite par le(s) directeur(s). De manière générale, les notes en L3/M1 sont le critère principal, pondéré par les éventuels stages, niveau en langues étrangères, investissement associatif, etc.

Les directeurs de M2 sont rarement dupes et savent que les étudiants n'ont pas les mêmes accès aux stages. Ils savent aussi que cela dépend du département dans lequel vous étudiez : il est plus courant de faire des stages lorsqu'on est pas loin d'une grande ville, où il y a plus d'opportunités, qu'au beau milieu de la Corrèze.

La durée du stage compte aussi : deux semaines n'est pas assez pour se faire une idée d'un métier et des enjeux pratiques. C'est juste un moyen de découvrir un peu un métier, qui n'est envisagé à la fac que de manière très théorique.

Pour vous donner un exemple, je suis avocat dans un cabinet parisien et un certain nombre de mes stagiaires ont fait des stages de 3 mois l'été en L3 et/ou M1, voire de 6 mois pendant une année de césure entre le M1 et le M2.

[quote]

Mais ne permettre aux étudiants qu'un seul stage en licence et un en M1, n'est-ce pas handicapant ? Et vous, combien de stages avez-vous pu effectuer ?

[/quote]

C'est probablement suffisant : en L1 ou L2, vous ne servirez pas à grand chose dans la grande majorité des cas. À partir de la L3, vous aurez un bagage vous permettant de rédiger quelques actes, faire des recherches simples etc.

[quote]

A ne pas oublier que les expériences telles jobs d'été peuvent aussi compter positivement dans votre CV. Par exemple je voudrais faire dans le droit fiscal et le droit des affaires et j'ai l'opportunité de travailler en banque, ba mine de rien comme c'est un cursus qui pourrait déboucher sur un emploi en établissement bancaire, c'est tout bénéf.

[/quote]

Très vrai ! Je suis souvent étonné de voir que certains étudiants décrochent des jobs d'été très intéressants, leur permettant de pratiquer leur anglais, etc. Quand on regarde un CV, on ne se focalise pas sur les expériences juridiques ou les études : les jobs d'été peuvent l'objet de questions en entretien.

Par **LouisDD**, le **20/06/2019** à **17:51**

Merci Antmar pour ce témoignage des plus intéressant et directement issu de l'expérience de terrain !

Par **RDelamarre**, le **20/06/2019** à **19:04**

Merci pour vos retours.

Je comprends désormais davantage cette limitation au niveau des stages. Je vais essayer de faire deux stages, un en licence et un en M1 comme il est autorisé.

Par ailleurs je vais travailler cet été (sans aucun rapport avec le droit), ce qui pourra être bénéfique pour mon dossier. J'entre en deuxième année à la rentrée, j'ai encore le temps mais mieux vaut avoir bien en tête toutes ces choses en avance.

J'ajouterai une question. Pensez vous qu'il est intéressant pour un job d'été (après avoir au moins validé un bac +2 en droit), de "démarcher" les cabinets d'avocats pour se proposer en remplacement des éventuel(le)s secrétaires juridiques qui prendraient congés ?

Aussi, pour rebondir sur votre expérience LouisDD, quelqu'un qui vient de valider une licence de droit est-il un profil intéressant pour les banques voire sociétés d'assurances etc dans le cadre d'un job d'été ? En somme, quelqu'un qui a un niveau bac+3 de droit peut-il prétendre à postuler l'été auprès de telles structures ? Ou est-ce rare et sous condition d'avoir un parrain ?

Par **LouisDD**, le **20/06/2019** à **20:48**

Pas de parrain, complètement par moi même, j'ai pu me faire remarquer par le directeur commercial de ma zone géographique sur un forum de simulation d'entretien d'embauche organisé par la ville où j'étudie, et j'ai fait une candidature libre pour cet été.

Le profil juriste est très apprécié par les banques et les assurances. Mais en ayant uniquement un cursus droit, c'est plutôt du secrétariat de l'accueil et des dossiers simples (à ce qu'on m'a dit au recrutement)... mais je compte sur cette entrée dans le milieu éventuellement pour déboucher sur un autre job d'été ou de vacances, ou un stage dans leur branche juridique...